



# GUYANE COHESION

La lettre d'information du Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane

## DES NOUVELLES DU RESEAU

### AGENDA

**Du 13 au 17 décembre**, journées de formation et de sensibilisation aux nouvelles missions du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE). DTEFP tél. : 05 94 29 53 63 ou 82.

**15 décembre**, le CNV et le CIPD organisent un forum sur la prévention de la délinquance. Gonesse. <http://www.ville.gouv.fr/?-L-actualite-du-CNV->

**15 décembre**, Prévention de la délinquance : gouvernance et financements ? Quelles propositions pour 2011 ? Gonesse.

### EN LIGNE

**La prévention de la délinquance des jeunes.** Rapport de Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État à la justice.

**Circulaire relative à l'articulation des dispositifs éducatifs dans les territoires de la Politique de la ville et évolution des missions confiées aux PRE.**

### PUBLICATION

**Disqualification visible et invisible des quartiers. La Politique de la ville aujourd'hui.**

**Fiche d'expérience: Accompagner les femmes victimes de violence en Guyane.**

### Assises Académiques de l'Illettrisme de Guyane

Les premières assises académiques de l'illettrisme de la Guyane se sont tenues le 1er décembre à la Mairie de Rémire-Montjoly. Les assises ont été organisées par le Rectorat de Guyane. Monsieur Daniel FERREY, Préfet de Région, Madame Florence ROBINE, Rectrice d'Académie ainsi que Monsieur Jean GANTY, Maire de Rémire-Montjoly ont fait l'ouverture de cette journée dédiée à la lutte contre l'illettrisme.

Une présentation générale du phénomène de l'illettrisme ainsi que du plan de prévention régionale ont retenu l'attention durant toute la matinée. Un panorama des dispositifs en faveur des jeunes et des adultes a été présenté durant l'après-midi par plusieurs associations et structures publiques.

Le Rectorat de Guyane a rappelé lors de son discours d'ouverture la nécessité de pointer vers un objectif commun : enrayer la non-maîtrise de la langue. Florence ROBINE a souligné l'ampleur de cette tâche. La Rectrice a d'ailleurs rappelé que l'Education Nationale ne peut pas prendre en charge, seule, la lutte contre l'illettrisme. L'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs doivent aussi y prendre part.

L'Académie de Guyane met l'accent sur la réussite des élèves de l'école maternelle et du primaire, afin d'agir le plus tôt possible sur les difficultés de maîtrise de la langue. Monsieur Daniel FERREY a souligné que la lutte contre l'illettrisme était un enjeu national et européen. 2020 devrait sonner le glas de l'abandon scolaire. Un taux jugé encore trop élevé dans les pays de l'Union européenne.

La Mission Générale d'Insertion (MGI) ainsi que le GIP-FCIP (formation continue et insertion professionnelle) recevront à ce titre des financements européens. 10 millions d'euros seront attribués dans le cadre du CIOM (Comité Interministériel de l'Outre-mer) aux communes pour financer la construction ou la rénovation d'école du 1er degré.

La directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ne pouvant personnellement, être présente, a adressé un message à l'auditoire. L'ANLCI a rappelé la volonté unanime des institutions et de la société civile d'œuvrer dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. La nécessité d'avoir des chiffres pour mieux lutter contre le phénomène a aussi été soulevée.

Une enquête qui sera d'ailleurs menée par l'INSEE dès 2011 permettra d'établir un chiffre concret sur le taux de l'illettrisme en Guyane. Étant donné le multilinguisme du territoire, le comité de pilotage a permis de faire un certain nombre de traductions, ainsi que la jonction d'un module qui prévoit de préciser le degré de maîtrise de la langue étrangère. Le module en question évitera de faire un amalgame entre les personnes étrangères qui maîtrisent les savoirs de base et qui auraient uniquement besoin d'apprendre la langue française ; et les personnes illettrées ne maîtrisant donc pas les savoirs de base dans leur propre langue.

Gérard CHAUVEAU, chercheur de l'institut national de recherche pédagogique (INRP) intervenu lors de cette journée, a fortement souligné la nécessité d'agir dès la maternelle. Des orientations pour préparer l'entrée en CP ont été exposées aux professionnels présents.

L'Alliance Française a défini l'approche à entreprendre avec les usagers ayant des difficultés. Susciter l'intérêt de la personne ou encore donner du sens à ce qu'elle apprend, sont autant de postures que les formateurs doivent adopter, pour mettre en confiance l'utilisateur et l'amener progressivement à dépasser ces difficultés.

Les intervenants en langue maternelle (ILM) avec une approche plutôt innovante de la question, s'attachent d'abord à structurer la langue maternelle des tous petits, afin de faciliter le passage de la langue maternelle vers la langue française.

Cette méthode permettrait selon certains professeurs de faire comprendre à l'enfant les mécanismes de la langue, avant-même d'avoir commencé à pratiquer la langue française.

L'Education Nationale n'a pas manqué de souligner que tout était déployé par le CASNAV (Cellule d'Aide à la Scolarisation des Nouveaux Arrivants) pour scolariser les nouveaux arrivants dans les plus brefs délais. Après cette riche journée, il est évident que la Guyane ne manque certainement pas de dispositifs pour lutter

contre l'illettrisme. Coordonner les nombreuses actions et les étendre sur l'ensemble du territoire seraient peut-être les mots d'ordre de ces assises. L'INSEE a d'ailleurs rappelé que le territoire de la CCOG était celui qui concentrait le plus, de difficulté avec une croissance démographique de 8,4 % par an.

Ce manque de lisibilité et de coordination donne toujours l'impression que rien n'est entrepris sur le territoire de la Guyane. Les moyens existent comme l'a rappelé le Préfet. Il ne reste plus qu'à mener de concert la lutte contre l'illettrisme en Guyane.

## Deux nouveaux dispositifs bientôt effectifs en Guyane

Le 23 novembre s'est tenue au Rectorat de Guyane, en présence du Sous-préfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse, une réunion de présentation de deux dispositifs qui seront effectifs en Guyane dans le courant 2011. Les dispositifs couvrent les champs de l'Education et de l'intégration. Le premier dispositif est dédié exclusivement à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortants sans diplôme du système scolaire. Quant au second, il reconduit l'expérimentation « *Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration* » lancé en 2008 dans douze départements, afin de soutenir les actions destinées aux parents d'élèves, étrangers ou immigrés d'origine extra communautaire.

### Lutter contre le décrochage scolaire.

Le Gouvernement demande à l'Education Nationale et aux ministères ayant sous leur tutelle des organismes de formation (travail, agriculture et justice) de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour lutter contre le décrochage scolaire.

L'Education Nationale est pointé du doigt comme étant le premier acteur pour mobiliser les établissements publics locaux d'enseignement. Viennent ensuite l'agriculture et la justice. Le Gouvernement recommande aux acteurs de mutualiser leur base de gestion des élèves décrocheurs afin d'améliorer le repérage de ces derniers. Les collectivités territoriales seront aussi associées au repérage à travers leurs centres de formation.

Il est souligné dans cette circulaire, qu'une coordination locale devra permettre de « *proposer sans délai des solutions de formation ou d'insertion aux jeunes identifiés comme décrocheurs, en cours ou en fin d'année scolaire* ».

La coordination regroupera les responsables de l'Education Nationale, de l'enseignement agricole, de la justice dont la PJJ, les centres de formation d'apprentis (CFA), les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions générales d'insertion de l'Education Nationale, les correspondants d'insertion pour l'enseignement agricole, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), le service public de l'emploi, le réseau d'information jeunesse, ainsi que les collectivités territoriales compétentes. Le Gouvernement rappelle qu'il ne sera pas nécessaire de créer une structure administrative supplémentaire. Il suffira simplement de nommer un responsable de la coordination locale.

Une convention entre les directions régionales de l'Education Nationale, de la jeunesse de l'emploi, de la ville, de l'agriculture et de la mission locale déclinera l'organisation et la mise en place de cette démarche. Les principes et les périmètres de la coordination locale seront préalablement arrêtés par le Préfet de région, la rectrice d'Académie, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, en concertation avec le président du Conseil Général.

Concrètement, les acteurs auront pour missions de :

- réaliser un diagnostic territorial pour définir les objectifs locaux.
- s'assurer que chaque jeune sortant du système scolaire sans qualification ou diplôme soit identifié.
- veiller à orienter chaque jeune vers un référent qui l'amène soit vers la reprise d'une formation, vers un emploi ou vers un dispositif d'accompagnement.
- prévoir que chaque acteur, mette en continu ses offres locales de formation, d'information et d'accompagnement et mutualise les informations.
- utiliser les services d'aide à l'orientation accessibles par internet et par voie téléphonique, tout en veillant à l'actualisation des informations délivrées aux jeunes et à leurs familles.

L'objectif pour tous les acteurs, sera de réduire les situations de sortie sans diplôme au niveau du département. Une évaluation avec des indicateurs de prise en charge des jeunes sera rendue chaque année au Préfet de Région, à la rectrice d'Académie, au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et au délégué interministériel à l'orientation.

### Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration.

Cette opération est financée par les crédits du ministère en charge de l'intégration pour proposer aux parents des formations ayant trois objectifs :

- l'acquisition de la maîtrise de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) pour faciliter l'insertion professionnelle, en particulier celle des femmes.
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs pour favoriser une meilleure intégration.
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

L'année 2010-2011 concernera 41 départements de 27 académies dont celle de la Guyane. Les formations se dérouleront dans les écoles, collèges ou lycées durant la semaine. Les formations sont gratuites. Un enseignement de 120 heures par groupe constitué, sera réparti sur l'année scolaire. Un engagement d'assiduité sera demandé en contrepartie aux parents.

Les enseignants, les personnels d'associations agréées, les prestataires de l'OFII ou des personnes qualifiées en FLE ou FLS pourront assurer les formations.

La préfecture, la future direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) ainsi que le Rectorat auront en charge la diffusion des appels à projets et la sélection des projets.

2011 s'annonce chargée et pleine de défis pour les services de l'État, le Rectorat et les collectivités territoriales qui devront mener de front la lutte contre le décrochage scolaire et contre l'illettrisme ; et veiller à une bonne articulation de l'ensemble des dispositifs.

## ACTUALITES NATIONALES

### Du positif pour la Politique de la ville ?

Le remaniement du 14 novembre dernier a rendu à la Politique de la ville, un ministère à part entière. Maurice LEROY (<http://www.ville.qouv.fr/?Biographie>) a été nommé Ministre de la Ville.

La Politique de la ville semble avoir pris un peu de galon dans les priorités du Gouvernement. L'ancienne secrétaire d'État, Fadela AMARA manquait, semble-il, d'appuis au vu des décisions non prises et reportées durant sa nomination. Espérons que le nouveau ministre, puisse fédérer et avoir gain de cause pour les quartiers populaires.

La création de ce ministère est vécue comme un soulagement par l'ensemble des acteurs. L'annonce de la reconduction des CUCS, sans grandes précisions avait été un coup dur. Le Ministère de la ville rassure un peu plus aujourd'hui. Cependant, la signature d'avenants pour les quatre années à venir, d'ici fin janvier, sans réels enjeux inquiètent les maires et ceci, à juste titre. Les élus attendent donc du ministre la proposition d'un calendrier plus raisonnable, pour ne rien précipiter.

Après cette décision positive vient indubitablement la question des moyens. La Politique de la ville a-t-elle plus de moyens en 2011 ? Le budget de la mission "Ville Logement" pour 2011 a été adopté par le Sénat. Les crédits du programme 147 consacrés à la Politique de la ville s'élèvent à 618 millions d'euros contre 708 millions d'euros en 2010. La Politique de la ville subit une perte d'environ 80 millions d'euros.

Cependant, le ministre a tenu à rappeler que 310 millions d'euros sont mis au service du développement économique et de l'emploi, auxquels s'ajoutent des dotations de péréquation en faveur des collectivités territoriales concernées (près d'1,3 milliards d'euros). La Rénovation urbaine, quant à elle, engagera 12 milliards d'euros. Les crédits de droit commun devraient avoisiner les 2 milliards d'euros.

Malgré cette baisse des crédits, la Politique de la ville semble aujourd'hui, prendre un tournant un peu plus positif que ces derniers mois.

### Création du comité national de soutien à la parentalité

Un décret du 2 novembre 2010 crée un comité national de soutien à la parentalité. Le comité placé sous la tutelle du ministre chargé de la famille a pour mission de « *contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique et des mesures de soutien à la parentalité définies par l'État et les organismes de la branche famille de la sécurité sociale* ».

Le comité regroupe trente-cinq membres : sept représentants de l'État (dont la PJJ et le SG-CIPD), cinq représentants des institutions sociales (dont la CNAF et l'Acisé), quatre représentants des collectivités territoriales et dix-neuf représentants associatifs. Le comité s'attachera à améliorer l'efficacité et la lisibilité des dispositifs et des actions menées auprès des familles.

Il sera en charge, de la démarche d'évaluation, de la communication et de l'information en matière d'accompagnement des parents. Le comité constituera aussi un organe consultatif, pour les ministères concernés par les questions de la parentalité.

Le Gouvernement souhaite parvenir à une cohérence de l'action en faveur des familles, qui connaît un fort développement depuis quelques années. L'approche socio-éducative de la parentalité sera privilégiée par le comité, afin de contrebalancer les visions plus sécuritaires du ministère de l'Intérieur sur ces questions (contrat de responsabilité parentale, stages obligatoires pour les parents, etc.). Une approche qui sera sans aucun doute beaucoup plus bénéfique et utile pour les parents.

### De nouvelles orientations pour le Programme de Réussite Educative

L'ancienne secrétaire d'État en charge de la Politique de la ville, Fadela AMARA a signé juste avant le remaniement ministériel, une circulaire destinée à orienter les missions du Programme de Réussite Educative (PRE).

Aucun changement majeur est à noter de cette orientation. La poursuite de la coordination des acteurs et de l'ensemble des dispositifs est réaffirmée par Fadela AMARA.

Cependant, quatre domaines d'intervention devront être accentués :

- la santé
- la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire
- la prise en charge des élèves, temporairement exclus
- le soutien à la parentalité pour améliorer la relation parents-école et la maîtrise de la langue.

### Les dispositifs locaux d'accompagnement prouvent leur efficacité

Une étude de l'Avise démontre que les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) ont des résultats bénéfiques pour les associations. Les DLA ont un impact favorable sur leurs emplois et sur leurs partenariats avec les collectivités territoriales.

Les DLA ont été mis en place en 2003 pour proposer un accompagnement aux associations et aux structures qui portent des activités d'utilité sociale. 296 structures suivies entre 2008 et 2009 ont été observées. Plus, de la moitié d'entre elles ont vu leur nombre de salariés progresser. La qualité des postes s'est vue améliorée.

L'étude a constaté qu'en deux ans, les structures accompagnées ont vu progresser de 20 % leurs nombres de bénéficiaires, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, comme celle de la comptabilité analytique. La situation financière s'est ainsi stabilisée dans 60 % des structures.

La structuration a permis d'élargir leurs appuis financiers vers des partenaires privés. En 2009, 50 % des structures comptaient des partenaires privés contre 39 % en 2007. Les associations sont aussi accompagnées pour savoir répondre aux marchés publics. Ce qui leur permet d'avoir des actions de plus grande ampleur qu'à travers des subventions qui baissent d'année en année.